



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Réflexion sur l'urbanisation appliquée à la standardisation des données géographiques

COVADIS du 28 janvier 2015



Les Géo-standards

2004 le Ministère de l'Agriculture met en place la CNV

Organise et décrit le patrimoine des données géographiques produit, administré et partagé grâce à GéoMAP

Rédige environ 300 fiches décrivant les principaux objets géographiques utilisés par les services du Ministère (principalement les services déconcentrés)

2008 la CNV s'ouvre à l'interministériel et devient la COVADIS

Co-présidée par le MEDDE et le MAAF

Produit des Géo-standards, modèles relationnels décrivant les objets géographiques dans un contexte métier plus large

Crée un dispositif d'implémentation de ces standards dans Géo-IDE



Deux conceptions de la standardisation

Rappel : nous sommes dans le quartier décisionnel du POS. La réflexion proposée ici concerne la modélisation des données de publication, même si, bien entendu, les standards doivent aussi guider la production

- ▶ Une vision transversale de l'objet géographique : il est indépendant, neutre et universel,

face à

- ▶ Une vision métier de l'objet géographique : il est un des éléments de la modélisation du processus métier

avec un impact important sur :

- La modélisation des données (publication/SIAD ou production ?)
- La valeur référentielle des objets géographiques décrits (où trouver l'objet que je recherche ?)
- La création de doublons (un objet peut-il être saisi plusieurs fois ?)
- La *réutilisabilité* des données (ai-je la version à jour de l'objet ?)



Deux conceptions de la standardisation

- ▶ Deux exemples de l'introduction de concepts métier recouvrant des réalités géographiques différentes
 - les objets de type « Enjeux » dans les modèles relatifs aux risques
 - les objets de type « Générateur de servitude » dans le modèle traitant des SUP

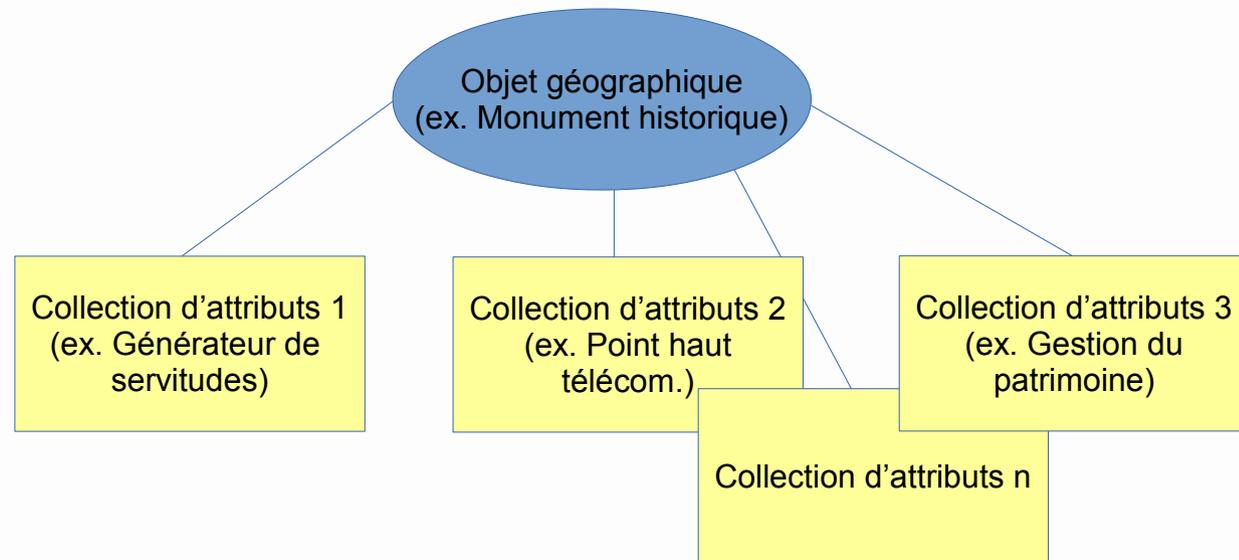


Les principes fondateurs d'une urbanisation des données géographiques

- ▶ L'objet géographique est décrit une seule fois
 - Le métier permet de définir la classe d'objet, de trouver le bon niveau de généralité, de construire des ensembles cohérents et homogènes,
 - mais **le métier ne doit pas modéliser l'objet géographique pour ses seuls besoins.**
- ▶ L'objet géographique a une fonction référentielle avec
 - **des classes d'objets indépendantes les unes des autres** (elles sont liées par leur géométrie)
 - un identifiant unique
 - un propriétaire clairement identifié
 - des attributs de structure
 - une représentation (vecteur, échelle, précision,...)
- ▶ L'objet géographique est unique et partagé
 - Un objet peut participer à plusieurs métiers
 - Plusieurs objets peuvent partager les mêmes attributs métier

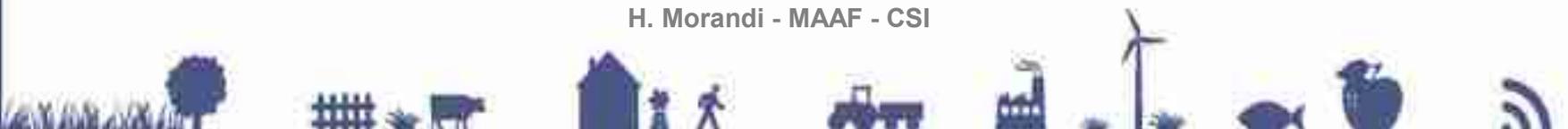


Une modélisation centrée sur l'objet géographique...

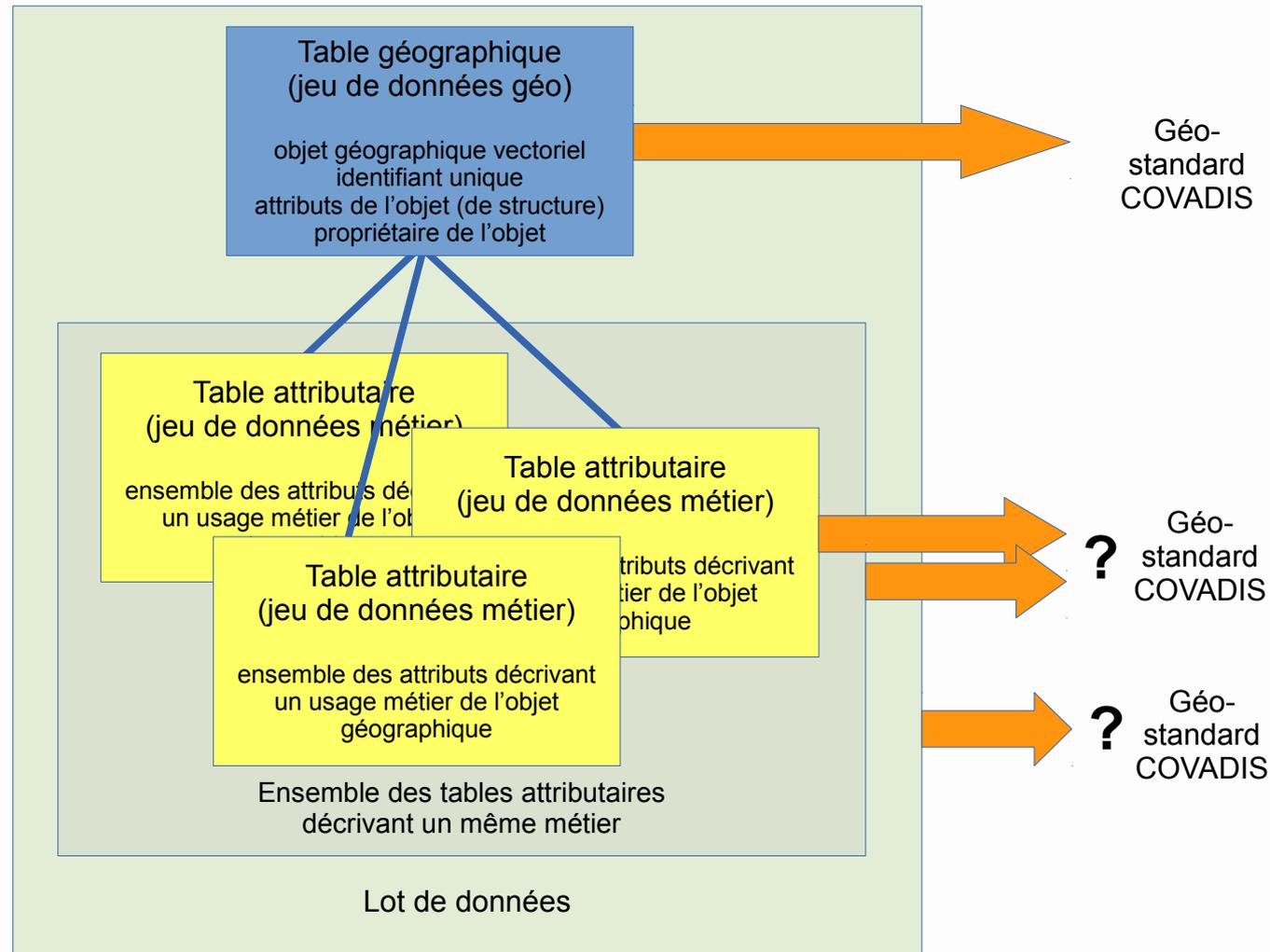


L'objet géographique participe aux métiers grâce aux collections d'attributs.

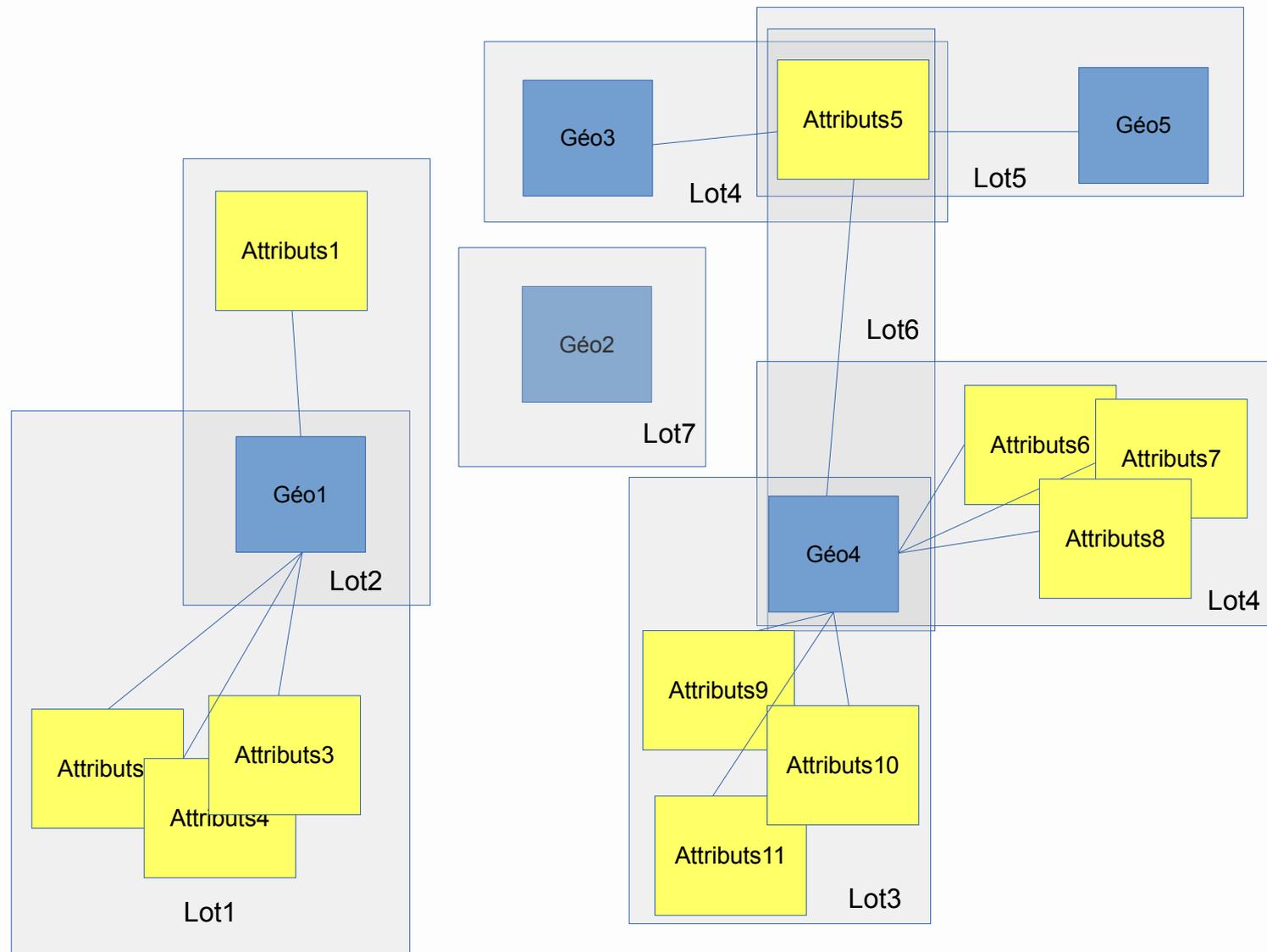
Les collections d'attributs métier sont indépendantes les unes des autres.



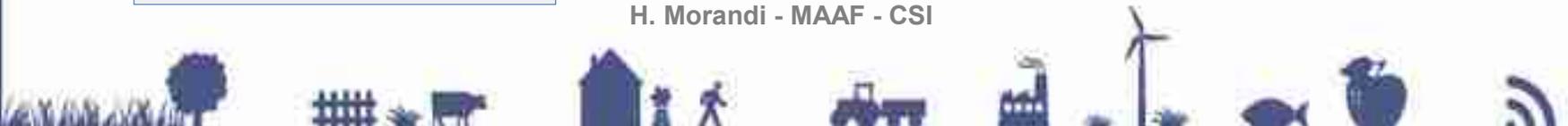
... pour une nouvelle organisation des géo-standards...



... et pour un modèle de données global et évolutif



H. Morandi - MAAF - CSI



- ▶ Une modélisation plus simple (en étoile), plus efficace (sans doublon) et plus évolutive
- ▶ Des Géo-standards plus faciles à élaborer et à faire évoluer
 - Une table = un Géo-standard
 - Une classe d'objets = un propriétaire
- ▶ Implémentation plus simple en base de données (montée en charge progressive et cohérence globale maintenue)
- ▶ Exploite mieux le potentiel des bases de données pour :
 - Rassembler les attributs d'un même objet
 - Rassembler les objets couverts par un même attribut
- ▶ Peut se construire à partir d'une évolution du modèle actuel en tenant compte de l'existant en Géo-IDE Base



Proposition à la COVADIS

- ▶ Expérimenter cette nouvelle approche dans le cadre de l'élaboration (ou la révision) d'un Géo-standard
 - Exemple d'application 1 : restructuration de l'objet « Enjeux » dans les Géo-standards existants relatifs aux risques
 - Exemple d'application 2 : construction du nouveau standard «Établissements recevant du public » (ERP)
 - Exemple d'application 3 : construction du nouveau standard « Installations classées pour la protection de l'environnement » (ICPE)
- ▶ Évaluer l'impact sur les autres standards et sur l'implémentation en Géo-IDE BASE





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Je vous remercie de votre attention

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

H. Morandi - MAAF - CSI

